VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

République Française
Liberté Égalité Fraternité

**N°2026/020**

# DÉCISION

**Objet : Décision d'attribution suite à consultation pour la fourniture de matériaux - Rénovation d'une salle de réception - Lot 3 Maçonnerie**

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026/014 du 16 avril 2026 et n°2026/071 du 2 juillet 2026 relatives à la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

Considérant la consultation lancée le 1er juillet 2026,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 31er juillet 2026,

Considérant l'analyse des offres réalisée par les services de la commune,

Considérant que les offres reçues ont été analysées au regard des critères annoncés dans la lettre de consultation,

Considérant l'offre présentée par l'entreprise CHAUSSON Matériaux 16 Bd Georges Ravari, 81300 Graulhet, a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

**ARTICLE 1er** : D'attribuer le marché public concernant **la fourniture de matériaux pour la rénovation d'une salle de réception Lot 3** pour un montant de 7 785,38 € HT (9 342, 46 € TTC) à l'entreprise CHAUSSON Matériaux.

**ARTICLE 2** : Le présent marché prendra effet à compter de sa notification à l'entreprise attributaire.

**ARTICLE 3** : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

**ARTICLE 4** : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 08 septembre 2026
LE MAIRE, **Benjamin VERDEIL**

Déposée en Préfecture le : 11 SEP. 2026
Publiée le : 11 SEP. 2026

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN